

La réglementation concernant la classification, l'emballage, l'étiquetage des produits dangereux vise à assurer la protection des personnes et de l'environnement. La manutention et le stockage sont régis par des règles dont l'application stricte est primordiale pour la sécurité de chacun des intervenants et des biens. Au cours de cette formation, DIALOGIS va vous décrire la réglementation afférente au transport routier de marchandises dangereuses, ainsi que les règles de sécurité à mettre en œuvre lors des opérations de chargement et déchargement.

Fiche programme

- Voir notre [fiche programme en ligne](#).

Objectif(s) de formation

- Mettre en pratique la sécurité dans des opérations de chargement, déchargement et transport de marchandises dangereuses par route, en ligne avec les prescriptions du chapitre 1.3 de l'ADR.

Objectif(s) pédagogiques(s)

- Mettre en pratique la réglementation ADR
- Mettre en œuvre les différents leviers de la sécurité
- Reconnaître et intégrer les cas particuliers

Modularisation des parcours de formation

- Sans objet.

Durée

- 1 jour – 7 h.
Une journée de formation dure 7 heures en moyenne.

Dates

- Voir les dates sur la [fiche programme en ligne](#).

Lieu

- Sur l'un de nos centres : voir nos centres sur la [fiche programme en ligne](#).
Dans le cadre d'une formation réalisée dans nos locaux, une formation aux risques est mise en œuvre (en référence aux articles L4141-1 à 3 du code du travail).

Public visé

- Responsable QSHE, personnel de laboratoire, collaborateurs des services réception et expédition, planification, ADV, commercial.

Prérequis

- Prérequis apprenants : aucun
- Prérequis techniques et organisationnels : aucun

Matériel(s) pédagogique(s)

- Le formateur Dialogis utilisera un vidéo projecteur, un tableau blanc et/ou tableau papier, dans une salle adaptée à la formation.

Modalités de sélection des apprenants

- Les apprenants sont sélectionnés, selon les prérequis énoncés, par le commanditaire de la formation.

Intervenant(s)

- Formateur expert en transport de marchandises dangereuses.

Méthode(s) pédagogique(s)

- Le formateur Dialogis s'appuiera sur un diaporama, des exercices et cas pratiques. Il pourra utiliser une approche déductive ou inductive en fonction du niveau des apprenants, et favorisera les échanges en illustrant les thématiques abordées par des cas réels issus de son expérience et celle des apprenants

Support(s) pédagogique(s)

- Les supports de formation seront remis aux apprenants à l'issue de la formation sous format électronique. Chaque diapositive est numérotée ; les apprenants pourront donc noter des commentaires ou échanges réalisés pendant la formation en se référant au numéro de la diapositive concernée.

Dispositif d'évaluation

- Evaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques :
 - Evaluation formative (en cours de formation),
 - Evaluation sommative en fin de formation sous forme de QCM.
- Evaluation de l'action de formation :
 - Une évaluation à chaud est conduite afin de mesurer le niveau de satisfaction immédiate des apprenants,
 - Une évaluation à froid peut être conduite si prévue au cahier des charges.

Validation

- Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence reprenant les résultats de l'évaluation des acquis.

Offre tarifaire

- 700,00 € H.T.

Conditions Générales de Vente

- Communiquées avec l'offre tarifaire.

Formation dispensée en français

PROGRAMME DE FORMATION

1. Introduction

- Tour de table :
 - Présentation du formateur et des apprenants,
 - Recueil des attentes des apprenants.

2. Transport par route : éléments globaux

- Cadre réglementaire, le code ADR et la réglementation française : la restructuration de 2017
- Les conséquences
- Les modifications de classement de certaines matières
- Les modifications portant sur les emballages, les groupes
- Documents réglementaires : les bordereaux de suivi, le registre des opérations
- Responsabilités du chargeur et du transporteur : la dépenalisation, la requalification et la simplification des transports de matières dangereuses

3. La sécurité

- Protocole de sécurité : les rappels essentiels (début et fin, les mentions incluses indispensables)
- Responsabilité des différentes parties au transport, les délais d'attente et les RV infractions et amendes
- Conseiller sécurité, les interventions d'entreprises extérieures, les obligations incontournables du chargeur ou destinataire
- Les sanctions nouvelles en cas d'infraction
- Prévention des risques
- Points de vérification du véhicule et du conducteur à l'arrivée et au départ
- Consignes de sécurité et fiches : rappels

4. Cas particuliers

- Les citernes
 - Contrat type citerne
 - Les citernes mobiles ONU
 - L'approbation des modèles types
 - Les documents du transport en citerne
 - Les responsabilités au branchement et débranchement
- Les déchets
 - Les classes, les nomenclatures : les modifications apportées, les nouvelles notions de déchets dangereux, les listes nouvelles
 - L'information de l'administration, le code de l'environnement
 - Les obligations déclaratives et les documents de transport
- L'entreposage
 - Comment procéder au stockage des marchandises dangereuses dans un magasin
 - Vérifier la compatibilité des produits

5. Evaluation sommative

- QCM

6. Plan d'actions

- Enumération des points clés de la formation par chaque apprenant.
- Relevé des actions à mettre en place sur le site par chaque apprenant.

7. Conclusion

- Evaluation de la formation,
- Bilan et tour de table.